

ASSURANCE VIE 3 EN 1

GUIDE DU PRODUIT

ASSURANCE VIE EN LIGNE

MANDAT D'INAPTITUDE EN LIGNE

TESTAMENT EN LIGNE

L'Assurance vie 3 en 1 est offerte en partenariat
avec Matcha Assurance et Neolegal et souscrit par
Humania Assurance Inc.

Assurance vie 3 en 1

TABLE DES MATIÈRES

Assurance vie en ligne

Fiche technique.....	3
Admissibilité et caractéristiques du contrat.....	4
Fin de la garantie.....	4
Modifications autorisées après l'émission de la police.....	4

Mandat d'inaptitude en ligne

Qu'est-ce qu'un mandat d'inaptitude?.....	5
À qui ce produit est-t-il destiné?.....	5
Comment créer votre mandat d'inaptitude?.....	5
Comment activer le mandat d'inaptitude?.....	5
Fin de la garantie.....	5

Testament en ligne

Qu'est-ce qu'un testament devant témoins?.....	6
À qui ce produit est-t-il destiné?.....	6
Comment créer votre testament?.....	6
Comment activer le testament?.....	6
Fin de la garantie.....	6



FICHE TECHNIQUE ASSURANCE VIE 3 EN 1

PRODUIT D'ASSURANCE VIE

Indemnités offertes	Minimum 10 000 \$, maximum 50 000 \$ de 18 à 70 ans Minimum 5 000 \$, maximum 25 000 \$ de 71 à 80 ans.
Limite d'âge à la souscription	Disponible pour les personnes âgées de 18 à 80 ans inclusivement. Âge au dernier anniversaire.
Durée du contrat	Permanent jusqu'à 100 ans
Renouvellement	Garanti
Type de contrat	Prime garantie : les primes ne sont pas sujettes aux ajustements dus à l'expérience.
Bénéficiaire	Au choix du titulaire
Exclusions	Aucune indemnité de décès n'est payable durant les deux (2) premières années de la date d'effet de la garantie ou de la remise en vigueur de la <i>police</i> , advenant le suicide de <i>l'assuré</i> , qu'il soit sain d'esprit ou non.
Restrictions	<ul style="list-style-type: none">• En cas de décès accidentel de l'assuré survenu dans les 90 jours suivant l'accident, alors que la garantie est en vigueur, l'assureur versera 3 fois l'indemnité d'assurance vie inscrite au sommaire des garanties, sous réserve des restrictions et exclusions de la <i>police</i>.• En cas de décès naturel de l'assuré au cours des 2 premières années du contrat ou de sa remise en vigueur, l'assureur remboursera les primes payées pour cette garantie et aucune indemnité d'assurance vie ne sera payable.• Si le décès survient au courant de la 3e années du contrat ou de sa remise en vigueur, l'assureur versera 50 % de l'indemnité d'assurance vie inscrite au sommaire des garanties, sous réserve des restrictions et exclusions de la <i>police</i>.• <i>L'assureur</i> paie en cas de décès naturel de <i>l'assuré</i> à compter de la 4e année du contrat ou de sa remise en vigueur, l'indemnité d'assurance vie inscrite au sommaire des garantie alors que la garantie est en vigueur, sous réserve des restrictions et exclusions de la <i>police</i>.

Assurance vie permanente

ADMISSIBILITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Capital minimum : De 18 à 70 ans minimum 10 000 \$, de 71 à 80 ans minimum 5 000 \$.

Capital maximum : De 18 à 70 ans maximum 50 000 \$ de 71 à 80 ans maximum 25 000 \$.

Définition de l'âge : au dernier anniversaire de l'assuré.

Âge de terminaison : anniversaire de police suivant la date où l'assuré atteint 100 ans.

Prime minimum : 12 \$ incluant les frais de police.

Augmentation : toute augmentation du montant d'assurance nécessite l'achat d'une police distincte.

Bénéficiaire : au choix du titulaire.

FIN DE LA GARANTIE

En plus des spécifications inscrites aux dispositions générales de cette police, cette garantie d'assurance vie permanente prend fin à la première des dates suivantes :

- la date de réception par l'Assureur d'une demande écrite du titulaire d'annuler la garantie d'assurance vie permanente, ou à la date stipulée dans cette demande si elle est postérieure à la date de réception par l'Assureur;
- la date de terminaison de la garantie, comme indiqué au sommaire des garanties de la police;
- au décès de l'assuré;
- la date d'anniversaire de *police* suivant la date où *l'assuré* atteint 100 ans.

MODIFICATIONS AUTORISÉES APRÈS L'ÉMISSION DE LA POLICE

Voici les modifications les plus fréquemment demandées.

Si la modification que vous désirez faire ne se retrouve pas dans le tableau ci-dessous, veuillez vous adresser au Service aux représentants d'Humania Assurance pour obtenir l'information.

Types de modifications permises	Assurance vie
Annulation de couvertures	X
Changement de statut fumeur à non-fumeur	X
Changement de titulaire	X
Changement de bénéficiaire	X
Changement de payeur	X
Ajout d'avenants	N/D
Augmentation du capital assuré	N/D
Diminution du capital assuré	X

X : Autorisées en tout temps N/D : Non disponible

MANDAT D'INAPTITUDE EN LIGNE

Le mandat d'inaptitude aussi appelé mandat de protection, est offert en partenariat avec Matcha Assurance et Néolegal. Lorsque la présente garantie est en vigueur, donne accès à l'assuré aux services services intégré de testaments et de mandats en cas d'inaptitude automatisés de Neolegal.

QU'EST-CE QU'UN MANDAT D'INAPTITUDE ?

Le mandat d'inaptitude requiert la présence et la signature de deux personnes. Ils ou elles témoignent de la validité du testament ainsi que de votre signature.

Le mandat d'inaptitude ne requiert pas la présence d'un notaire lors de sa conception.

Commencez par répondre à quelques questions soigneusement pensées par nos notaires d'expérience en droit de la personne.

Vous serez guidé(e) dans le choix de vos réponses afin de choisir les meilleures options pour votre situation et vos désirs.

Une fois le formulaire complété, vous aurez l'occasion de réviser votre mandat afin de vous assurer qu'il vous convienne parfaitement.

À QUI CE PRODUIT EST-T-IL DESTINÉ ?

Si vous êtes majeur, apte à agir de la sorte et citoyen canadien, ce produit est pour vous ! Sachez que les témoins doivent également remplir ces conditions.

Seul(e) l'assuré du contrat d'assurance pourra se prévaloir du droit de recevoir le testament automatisé et le mandat d'inaptitude de Neolegal, les deux documents n'étant en aucun cas transférable.

Les témoins au mandat d'inaptitude ne peuvent pas être le ou la liquidateur (trice), un ou une légataire, ni un ou une conjoint(e).

COMMENT CRÉER VOTRE MANDAT D'INAPTITUDE ?

L'assuré du contrat d'assurance devra s'assurer de la majorité des témoins choisis, ainsi que de leur aptitude à signer de tels documents.

Chaque page devra être paraphée ou signée par les deux témoins et le testateur.

Les témoins devront signer en présence de tous ou les témoins devront reconnaître la signature du testateur si ce dernier a déjà apposé sa signature.

À la demande du testateur, Neolegal pourra inscrire le testament au Registre des dispositions testamentaires du Barreau pour le rendre plus facile à retracer.

Le testament devant témoins doit être conservé sur un support matériel, seul un notaire est autorisé à conserver un testament en ligne et d'en conserver la validité.

COMMENT ACTIVER LE MANDAT D'INAPTITUDE ?

Afin que le mandat prenne effet, l'inaptitude du mandat devra être survenue.

Le ou la mandateur(trice) devra homologuer l'acte auprès d'un tribunal ou d'un notaire.

Il ou elle sera chargé(e) par la suite de respecter le mandat d'inaptitude.

FIN DE LA GARANTIE

Cette garantie prend fin à la première des dates suivantes :

- à la date de réception par l'Assureur d'une demande écrite du titulaire d'annuler la garantie d'assurance vie temporaire, ou à la date stipulée dans cette demande si elle est postérieure à la date de réception par l'Assureur ;
- à la date de terminaison de la garantie de la police d'Assurance vie 3 en 1, tel qu'indiqué au sommaire des garanties ;
- à l'anniversaire de contrat suivant le 100^e anniversaire de naissance de l'assuré ;
- au décès de l'assuré.

TESTAMENT EN LIGNE

Le testament devant témoins en ligne est offert en partenariat avec Matcha Assurance et Néolegal.

Lorsque la présente garantie est en vigueur, donne accès aux services services intégré de testaments et de mandats en cas d'inaptitude automatisés de Neolegal au titulaire du contrat.

QU'EST-CE QU'UN TESTAMENT DEVANT TÉMOINS ?

Ce type de testament requiert la présence et la signature de deux personnes. Ils ou elles témoignent de la validité du testament ainsi que de votre signature.

Le testament devant témoin ne requiert pas la présence d'un notaire lors de sa conception.

Commencez par répondre à quelques questions soigneusement pensées par nos notaires d'expérience en droit de la personne.

Vous serez guidé(e) dans le choix de vos réponses afin de choisir les meilleures options pour votre situation et vos désirs.

Une fois le formulaire complété, vous aurez l'occasion de réviser votre testament afin de vous assurer qu'il vous convienne parfaitement.

À QUI CE PRODUIT EST-T-IL DESTINÉ ?

Si vous êtes majeur, apte à agir de la sorte et citoyen canadien, ce produit est pour vous !
Sachez que les témoins doivent également remplir ces conditions.

Seul(e) le ou la titulaire du contrat d'assurance pourra se prévaloir du droit de recevoir le testament automatisé et le mandat d'inaptitude de Neolegal, les deux documents n'étant en aucun cas transférable.

Les témoins au testament ne peuvent pas être le ou la liquidateur (trice), un ou une légataire, ni un ou une conjoint(e).

COMMENT CRÉER VOTRE TESTAMENT ?

Le titulaire du contrat d'assurance devra s'assurer de la majorité des témoins choisis, ainsi que de leur aptitude à signer de tels documents.

Chaque page devra être paraphée ou signée par les deux témoins et le testateur.

Les témoins devront signer en présence de tous ou les témoins devront reconnaître la signature du testateur si ce dernier a déjà apposé sa signature.

À la demande du testateur, Neolegal pourra inscrire le testament au Registre des dispositions testamentaires du Barreau pour le rendre plus facile à retracer.

Le testament devant témoins doit être conservé sur un support matériel, seul un notaire est autorisé à conserver un testament en ligne et d'en conserver la validité.

COMMENT ACTIVER LE TESTAMENT ?

Après le décès du testateur, le ou la liquidateur(trice) sera chargé(e) de mener à bien la réalisation du testament.

Le testament devant témoins doit être vérifié après le décès afin qu'il puisse prendre effet. Cette vérification peut être faite par un notaire ou par la Cour supérieure.

FIN DE LA GARANTIE

Cette garantie prend fin à la première des dates suivantes :

- à la date de réception par l'Assureur d'une demande écrite du titulaire d'annuler la garantie d'assurance vie temporaire, ou à la date stipulée dans cette demande si elle est postérieure à la date de réception par l'Assureur ;
- à la date de terminaison de la garantie d'assurance vie 3 en 1, tel qu'indiqué au sommaire des garanties ;
- à l'anniversaire de contrat suivant le 100e anniversaire de naissance de l'assuré ;
- au décès de l'assuré.

**L'Assurance vie 3 en 1 est offerte en partenariat
avec Matcha Assurance et Néolégal.**



1705-625, avenue President-Kennedy
Montréal (Québec) H3A 1K2
1 (844) 532-3228

www.matchaassurance.ca



420, rue Notre-Dame Ouest, Suite 601
Montréal (Québec) H2Y 1V3
1 (855) 996-9695

www.neolegal.ca



1555, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z6
1 (877) 569-3120
www.humania.ca

Parmi vous depuis plus de 100 ans

Humania Assurance se retrouve parmi les plus anciennes et solides compagnies d'assurance de personnes au Canada. Notre mutuelle conçoit des solutions d'assurance innovantes offertes à un prix concurrentiel et avec un processus simplifié qui facilite l'accessibilité à celles-ci. Jusqu'à ce jour, nos différents produits et services d'assurance protègent des centaines de milliers de Canadiens et Canadiennes. Chez Humania notre vision est d'offrir la tranquillité d'esprit à tous par des solutions innovantes. Pour en assurer la réussite, nous nous engageons à offrir une expérience humaine avant tout grâce au travail quotidien de nos fidèles collaborateurs et en comptant sur la solidité du réseau de distribution et de partenariats innovants. Ensemble, rendons l'assurance accessible !

Humania, une expérience humaine avant tout !

4400-170 - FR
01/2023